

Plan de relance: le Pays du Cambrésis soutient les agriculteurs dans leurs projets de plantations- La voix du nord- Publié : 15 Juillet 2022

Vous êtes agriculteur et vous avez un projet de plantations : le Pays du Cambrésis est là ! Du diagnostic à la plantation au sein de l'exploitation, il vous accompagne dans toutes les démarches. Explications.



Ce dispositif vise à financer 80 % des investissements liés à l'implantation de haies et/ou de systèmes agro-forestiers.

Dans le cadre du plan agro-écologie des Hauts de France 2022-2025 du Plan de relance, un appel à projet régional intitulé « Plantons des haies et des arbres agricoles » a été mis en place. Il a pour objectif de soutenir les investissements des exploitants agricoles en les accompagnant dans l'évolution de leur pratique en faveur de l'agro-foresterie.

Ce dispositif vise à financer 80 % des investissements liés à l'implantation de haies et/ou de systèmes agro-forestiers : achat des plants et des protections adaptés, frais de prestations des travaux de plantations...

Dans ce cadre, le Syndicat mixte du Pays du Cambrésis propose un accompagnement personnalisé des projets de plantations au sein des exploitations agricoles, de leur conception à leur mise en œuvre.

Cet appui technique se déroule en quatre étapes.

Le diagnostic de l'exploitation : il consiste à définir le contexte (localisation des parcelles, listing des ressources humaines et matérielles pour la plantation...), à cibler et hiérarchiser les objectifs (protection des cultures, lutte contre l'érosion des sols, accueil de la biodiversité, bois énergie, confort des animaux d'élevage...) et à faire une visite de terrain.

La définition du projet de haies et/ou agro-forestier : il s'agit d'établir le schéma global de plantation, de faire le choix des végétaux et des fournitures matérielles, de réaliser le tableau des investissements et d'établir les opérations en fonction de la main-d'œuvre (préparation du sol...).

Le montage des dossiers d'aides financières : lorsque le projet est éligible, l'exploitant est assisté dans le montage de dossiers de financement.

La plantation : pour finir, on procède à la commande des plants d'origine locale à des prix avantageux via l'opération Plantons le décor, et un suivi technique post-plantation (conseils sur le mode de gestion, taille...) est assuré.

Vous êtes intéressé ? Contact : Inès Desprès, chargée de mission plantation, au 03 27 72 92 61 ou 06 59 62 32 89 ; mail : i.despres@paysducambresis.fr